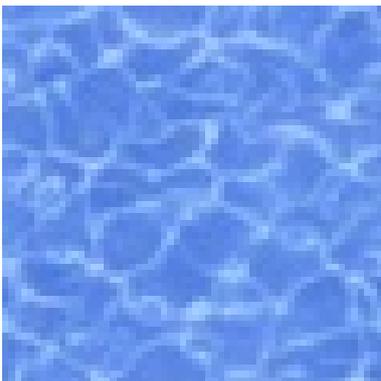


<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/natation74/spip.php?article28>



Procédure d'agrément

- INTERVENANTS EN NATATION - Intervenants non qualifiés -



Date de mise en ligne : jeudi 7 juillet 2016

Copyright © Groupe départemental Natation de la Haute-Savoie - Tous droits réservés

Compétences nécessaires et validation

Ces intervenants sont agréés après validation des compétences suivantes :

[-] connaître son rôle, ses tâches, sa responsabilité : [Information par IEN ou directeur](#) (redirection sur page du site sorties scolaires)

[http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/natation74/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png] **information bénévoles**

[-] connaître les objectifs et l'organisation pédagogique : réunion d'information par le maître, participation à la préparation du projet

[-] posséder un niveau de pratique minimal : test pratique d'aisance en natation

[http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/natation74/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png]

test activités aquatiques non chronométré et sans reprise d'appuis

[-] connaître le site ou les installations utilisées : Pratique et expérience personnelles, préparation du projet avec le maître.